Caractérisation des Zones humides sur la base de critères pédologiques

Formation continue - Module inter-entreprises

Les zones humides correspondent à des écosystèmes, agrosystèmes dont les sols sont régulièrement engorgés. Cette saturation en eau, accompagnée de déficit en oxygène qui en découle, sont à l'origine de fonctionnalités pédologiques singulières qui sont actuellement préservées par l'arrêté du 24/06/2028 modifié le 01/10/2009. La végétation et le sol sont les deux critères nécessaires à leur identification et délimitation. La formation focalise sur les aspects pédologiques. Pour aboutir à un diagnostic pertinent, elle associe la reconnaissance des traits morphologiques de l'hydromorphie des sols à une caractérisation systématique de leur environnement.

LES +
DE LA FORMATION

La moitié du temps sur le terrain, sur plusieurs sites pour une confrontation à la plupart des situations.
Formation assurée par un pédologue certifié par l'Association Francaise pour l'Etude des Sols.

Durée : 2 jour(s) - 14h

Session(s)

- 19 novembre 2026 au 20 novembre 2026
 Lieu : Angers
 Tarif : 900 euros
- 09 décembre 2026 au 10 décembre 2026
 Lieu : Angers
 Tarif : 900 euros

Publics concernés
Agents des organismes instructeurs : DDTM, police de l'eau
Organismes en charge de la délimitation des zones humides : bureaux d'étude et organismes gestionnaires des territoires (syndicats mixtes...)

Pré-requis
Bases scientifiques (de seconde) en chimie et physique

Responsables(s) et intervenant(s)
Christophe DUCOMMUN, Ingénieur d'étude - Pédologue

Nombre de participants
16 maximum

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les mécanismes de l'hydromorphologie dans les sols et savoir en déceler les différentes formes sur le terrain,
- Connaître les types de sols listés dans l'arrêté et les possibilités de les rencontrer sur le terrain,
- Décrypter l'environnement (Roche, topographie, hydrologie) du sol pour comprendre l'origine de l'eau et de sa stagnation.
- Utiliser une méthode de délimitation des zones humides raisonnée à partir de concepts scientifiques et recommandés par les textes réglementaires.

Programme

Cours théoriques :
- le critère sol dans l'arrêté
- l'hydromorphie dans les sols

Observations de terrain (plusieurs sites) :
- reconnaissance des traits d'hydromorphie à l'aide de sondages à la tarière
- détermination de la classe d'hydromorphie GEPPA
- délimitation des zones humides

Alternance cours/terrain par demies-journées chacun des 2 jours

Évaluation et suivi :
- Questions-réponses
- Exercices d'application
- Sorties terrain
- Questionnaire de satisfaction
- Attestation de formation

Mis à jour le : 15/12/2025

Contacts

Service Alternance et Formation Continue
2 rue Andre Le Nôtre, 49045 Angers Cedex 01

Informations et inscription

Inscription via le site internet : https://formationcontinue.institut-agro-rennes-angers.fr
Les demandes d'inscription sont possibles jusqu'à 1 mois avant le début de la formation.
Formation ouverte sous réserve d'un nombre minimum d'inscrits
* Tarif en vigueur, révisé annuellement